

HONORAIRES DU MARKET CENTER

TRANSACTIONS

RÉMUNÉRATION

Pourcentage ou forfait appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC POUR LES LOCAUX À USAGE D'HABITATION ET TERRAINS
0€ à 49 999€	5 000 €
50 000€ à 500 000€	4% + 3 000€
> 500 001€	4%
	HONORAIRES TTC POUR LES GARAGES
INDIFFÉRENT	10% (AVEC UN FORFAIT MINIMUM DE 2 000€)
	HONORAIRES TTC POUR LES PROGRAMMES NEUFS
FIXÉ PAR LES PROMOTEURS	HONORAIRES FIXES SELON PROMOTEUR
	HONORAIRES TTC POUR LE VIAGER MUTUALISÉ
INDIFFÉRENT	7,20%

Dans le cadre d'une signature d'un mandat dit "SUCCESS" avec validation de la clause confiance :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre d'une signature d'un mandat dit "SUCCESS" avec validation de la clause fidélité :

Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte du client.

Dans le cadre d'une signature d'un mandat dit "SUCCESS" avec validation de la clause Win/Win :

Les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un Acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS.

TRANSACTIONS COMMERCIALES

FONDS DE COMMERCE	HONORAIRES TTC
JUSQU'À 250 000€	10%
SUPÉRIEUR À 250 000€	8%

MURS COMMERCIAUX, BUREAUX, ACTIVITÉS COMMERCIALES	HONORAIRES HT
JUSQU'À 20 000 000€	5%
20 000 001€ - 50 000 000€	3%
SUPÉRIEUR À 50 000 000€	2%

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la partie sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION : VENDEUR

Sauf stipulations contraires prévues au contrat : Mandats de recherches uniquement.

LOCATION

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Tarif loi ALUR TTC
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail*	10€/m ² (ZONE TENDUE) ou 8€/m ² (ZONE NON TENDUE)
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux*	3€/m ²
HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	Tarif loi ALUR TTC
Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERTS
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail*	10€/m ² (ZONE TENDUE) ou 8€/m ² (ZONE NON TENDUE)
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux*	3€/m ²
GARAGE	FORFAIT 150€ TTC
Constitution du dossier locataire, honoraires de visite, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux	FORFAIT 150€ TTC Charge Bailleur + Charge Locataire

*Les honoraires de location sont plafonnés à un mois de loyer hors charges (hors garage)